

CHAPITRE 9 :

SYSTEME MINIMAL DE TRESORERIE

SECTION 1 : PRINCIPE DU SYSTEME MINIMAL DE TRESORERIE

Les très petites entreprises (T.P.E.), dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les seuils fixés par le présent Acte uniforme, distincts selon qu'il s'agit d'entreprises de négoce, d'entreprises de services, ou d'entreprises artisanales, ont la possibilité d'utiliser un système comptable très simplifié, **fondé sur leurs encaissements et leurs décaissements**, et appelé "Système minimal de trésorerie" (S.M.T.) ou **comptabilité de trésorerie**.

Les **seuils** sont fixés en termes de **recettes annuelles** et sont respectivement de **30 000 000 F CFA** pour les entreprises de négoce, **20 000 000 F CFA** pour les entreprises artisanales et **10 000 000 F CFA** pour les entreprises de services.

Cette comptabilité de trésorerie repose sur *les mouvements de trésorerie* (recettes ou encaissements, dépenses ou décaissements) de l'entreprise.

Dans une comptabilité ordinaire (Système normal ou Système allégé), les enregistrements comptables sont justifiés par la naissance et l'extinction des créances et des dettes de l'entreprise. Dans la comptabilité de trésorerie, ils ont pour seul fait générateur :

- *l'entrée en trésorerie*, appelée recette, ou encaissement ;
- *la sortie de trésorerie*, appelée dépense, ou décaissement.

Il faut entendre par trésorerie l'ensemble des avoirs de l'entreprise en **caisse** (billets, pièces...), en **banque** et aux chèques **postaux**.

Les entrées et les sorties de trésorerie dûment enregistrées permettent de calculer le *résultat de l'exercice*, par différence entre les recettes et les dépenses.

Dans certains cas, cette différence fournit directement le "résultat" de l'exercice. Le résultat apparent "Recettes – Dépenses" doit être corrigé, le plus souvent, en plus ou en moins, pour tenir compte des divers mouvements de trésorerie qui ne sont pas liés au résultat.

A — EGALITE DE BASE

$$\text{Résultat} = \text{Recettes} - \text{Dépenses}$$

Ce cas extrêmement simple n'est pas rare dans les très petites entreprises (commerces notamment, et services). Il y a :

- bénéfice si Recettes > Dépenses ;
- perte si Recettes < Dépenses.

Pour que cette comparaison élémentaire soit possible, d'une part, et satisfaisante, c'est-à-dire représentative du résultat, d'autre part, il faut que soient réunies les conditions suivantes :

1. Enregistrement systématique et fiable, tout au long de l'exercice, des recettes et des dépenses

La fiabilité de ces enregistrements est liée :

- à l'existence d'un **support régulièrement tenu** : livre de trésorerie (Recettes et Dépenses) ou livre de recettes et livre de dépenses ;

- à la conservation, en appui des écritures, **des pièces justificatives** d'origine interne ou externe : factures de ventes, d'achats de biens et de services, notifications d'impôts, bulletins de paie, etc.

2. Absence d'éléments perturbateurs du calcul du résultat

En effet si :

- les recettes ne proviennent que des ventes de l'exploitation,
- les dépenses ne concernent que les achats et les charges diverses de l'exploitation,
- alors Résultat = Recettes – Dépenses.

Il est aussi admis l'égalité précédente dans le cas où Recettes et Dépenses comportent très peu d'éléments étrangers au calcul du résultat, c'est-à-dire sont d'un niveau "non significatif".

En pratique, cette approche très simplificatrice concerne les cas d'entreprises dans lesquelles :

a) Toutes les ventes se font **au comptant**, de même que tous les achats et paiements de charges diverses.

On peut assimiler à ce cas les entreprises dans lesquelles les crédits moyens accordés aux clients ou obtenus des fournisseurs conservent sensiblement la même durée d'une année à l'autre, pour un chiffre d'affaires et un niveau d'activité qui restent sensiblement les mêmes.

b) L'entreprise n'a pas **de stocks**, ou en a très peu (stocks estimés par rapport au chiffre d'affaires), ou encore un niveau plus important de stocks qui demeure sensiblement le même d'un exercice à l'autre.

Il en est de même pour les "travaux en cours" (bâtiment notamment).

c) Durant l'exercice, l'entreprise n'a ni acquis ni revendu **d'équipements** pour des montants significatifs, et son équipement global est d'un montant global relativement faible.

d) Elle n'a pas non plus souscrit ou remboursé d'emprunts pour des montants significatifs. Ce point est en général corrélé fortement au point c.

e) L'exploitant n'a pas effectué de retraits personnels de fonds, ni de versements complémentaires de capital.

En définitive, si les conditions ci-dessus sont réunies, la simple tenue du registre de trésorerie :

- fournit le **résultat** de l'exercice (voire en cours d'exercice) ;
- permet d'établir à la clôture de l'exercice une "**situation**" sommaire (cf. Section 2).

B — CORRECTIONS NECESSAIRES DU RESULTAT APPARENT

Le cas simplificateur présenté en **A** est loin d'être rare s'il est fait abstraction du point e). Il peut être estimé que près de la moitié des petites entreprises du secteur "informel" en réunissent les conditions, sous réserve des retraits et des apports de l'exploitant.

Il convient donc, pour les autres entreprises, d'assurer en fin d'exercice un **passage du résultat apparent de trésorerie au résultat effectif** par des corrections tenant compte des éléments a), b), c) et d) ; et pour pratiquement toutes les entreprises, de l'élément e).

1. Principe des corrections de fin d'exercice

Durant l'exercice, les opérations restent enregistrées en Recettes et Dépenses. Toutefois, un **repérage de leur nature** est

indispensable pour pouvoir les ajouter ou les retrancher au résultat apparent.

EXEMPLE

Résultat apparent 1000000.

Durant l'exercice, il a été noté dans les Recettes 300000 de nouvel apport de l'exploitant (à la suite d'un gain à la loterie nationale) et dans les dépenses 1280000 de retraits personnels pour les besoins familiaux.

Dans cet exemple, il s'agit d'éléments du type e) ci-dessus, qui sont observés dans la plupart des cas (retraits personnels).

Résultat effectif : 1.000.000 — 300.000 (apport) + 1.280.000 (retraits) = 1.980.000.

2. Progressivité (modularité) des corrections

Les corrections ne sont à opérer que si les éléments a) à e) sont significatifs. D'un exercice à l'autre et d'une branche d'activité à l'autre, elles peuvent s'avérer inutiles pour certaines d'entre elles.

EXEMPLES

Dans une branche d'activité où les crédits clients et fournisseurs sont inexistantes ou quasi nuls les opérations, dans leur quasi-totalité, se font au comptant. Il est donc inutile d'introduire une correction "d'en-cours commercial". Ce cas se rencontre le plus souvent dans les petits commerces.

Dans une entreprise dont le stock final reste pratiquement du même montant que celui du stock initial, la correction de variation du stock est inutile.

En conséquence l'entreprise procède, le cas échéant, aux corrections suivantes à la clôture de l'exercice :

- correction **d'en-cours commercial** : variation globale du total net (algébrique) des créances clients et des

dettes fournisseurs d'exploitation (fournisseurs, organismes sociaux, Etat...);

- correction de **stocks et en-cours** ;
- correction **d'amortissements**, dans le cas où les équipements et leurs amortissements sont relativement importants.

Les autres corrections prévues aux points c), d) et e) ci-dessus ne pourraient être opérées qu'en fin d'exercice, ce qui suppose **qu'au cours de l'exercice** les opérations concernées (apports et retraits de fonds ; emprunts et remboursements ; acquisitions d'équipements ; parfois, cessions...) aient été méthodiquement notées. L'enregistrement de ces mouvements au fur et à mesure de leur survenance est facilité grâce à une organisation comptable minimale.

Aussi, le système de trésorerie présenté dans le SYSTÈME COMPTABLE OHADA se caractérise-t-il par une souplesse et un caractère modulaire, qui conduit à développer l'analyse comptable en fonction des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

Dans sa conception de base, le S.M.T. est axé sur la détermination du **résultat**. Toutefois, grâce à une récapitulation des mouvements respectant le principe de la "partie double", il conduit à l'établissement d'un **bilan**, très simplifié dans la forme élémentaire du système, mais relativement complet lorsque l'entreprise utilise toutes les possibilités du système. Le Système minimal de trésorerie prépare ainsi l'entreprise en développement au passage vers la sphère comptable formalisée, celle du Système allégé.

SECTION 2 : CARACTERISTIQUES COMPTABLES GENERALES

Le S.M.T. repose sur une comptabilité de "trésorerie" dont le fait générateur de l'enregistrement comptable est la

recette ou la dépense (et non l'engagement), T.V.A. incluse (T.T.C.). Aussi, le résultat obtenu est-il égal à la différence Recettes – Dépenses, sous réserve de certaines corrections indispensables (cf. Section 1).

Toutefois, le S.M.T. **conserve les caractères fondamentaux**, sinon

l'apparence, d'une **comptabilité en partie double**. En fin de mois, puis à la clôture de l'exercice, des écritures de "bouclage" récapitulent les mouvements enregistrés dans le cadre d'une analyse en "partie double".

Dans le cas le plus simple d'application du S.M.T., le bouclage se fait de la manière suivante :

■ Bouclage des recettes (mensuel)

CAISSE	

	...
VENTES ET AUTRES PRODUITS
	...

■ Bouclage des dépenses (mensuel)

ACHATS	

	...
AUTRES CHARGES
	...
CAISSE
	...

■ Bouclage du résultat (clôture de l'exercice)

VENTES ET AUTRES PRODUITS	

	...
RESULTAT (Perte)
	...
ACHATS
	...
AUTRES CHARGES
	...

(ou _____	RESULTAT (Bénéfice)
)		...
	
		...

Le résultat, perte ou bénéfice, est viré pour solde au compte Capital à l'ouverture de l'exercice suivant.

L'existence et la tenue de ces comptes permet d'établir en fin d'exercice une situation qui est **un bilan élémentaire** (Actif : Caisse ; Passif : Capital, Résultat). La tenue d'un compte Capital, crédité des apports personnels et débité des retraits et des prélèvements, est indispensable à l'obtention d'un résultat de trésorerie significatif au plan économique.

Le recours à une analyse moins grossière des opérations et aux corrections diverses à la clôture de l'exercice conduit à la création de comptes plus nombreux mais limités, et qui fournissent une description convenable du résultat et de la situation de l'entreprise.

La valeur probante de cette comptabilité suppose que les conditions suivantes soient remplies :

- tenue régulière de **livres de trésorerie** (livre de recettes, livre de dépenses) enregistrant dans l'ordre chronologique les opérations ;
- conservation des principales **pièces justificatives** (factures reçues ou émises, reçus écrits, bandes de caisse, relevés de banques, brouillard de caisse, copies de lettres...) avec classement et numérotation systématiques.

SECTION 3 : ORGANISATION COMPTABLE

1. Structure générale

La mise en œuvre du S.M.T. nécessite :

- la tenue en continu d'un **livre de Recettes-Dépenses** (unique ou dédoublé). L'entreprise ouvre, le cas échéant, deux ou plusieurs livres de Recettes-Dépenses si sa trésorerie comporte, outre la caisse, des comptes de banque ou de chèques postaux ;
- la création d'un **compte Capital** enregistrant :
 - à l'ouverture de l'exercice, le montant net des ressources propres de l'entreprise en capital (égal au montant obtenu à la clôture de l'exercice précédent majoré du bénéfice obtenu ou diminué de la perte subie) ;
 - en cours d'exercice, à son crédit, les apports de l'exploitant qu'ils soient, dans son intention, définitifs ou temporaires et, à son débit, des retraits, prélèvements divers en nature, paiements pour son compte personnel ;
- la création d'un compte "Virements de fonds" dans le cas où il existe au moins deux comptes de trésorerie. Exemple : Caisse et Banque.

2. Livres de Recettes-Dépenses

Les recettes et les dépenses sont enregistrées dans l'ordre chronologique des encaissements et des décaissements soit dans un livre unique Recettes-Dépenses, soit dans un livre de Recettes et un livre de Dépenses.

En cas d'utilisation de deux ou de plusieurs comptes de trésorerie, l'entreprise aura avantage à créer autant de livres de Recettes et de Dépenses qu'il y a de comptes de trésorerie.

Exemples :

- ◆ livre de Caisse- Recettes ;
- ◆ livre de Caisse- Dépenses ;

- ◆ livre de Banque- Recettes ;
- ◆ livre de Banque- Dépenses ;

Chaque opération est analysée et enregistrée de façon à permettre, en fin de mois, une récapitulation (bouclage) en forme d'écritures de "partie double". A cet effet :

- *les recettes* sont ventilées, au minimum, en "Ventes et autres produits", "Capital", et "Virements de fonds" (le cas échéant) ;
- *les dépenses* sont ventilées, au minimum, en "Achats", "Autres charges", "Capital", et "Virements de fonds" (le cas échéant).

L'écriture mensuelle de "bouclage" est alors de la forme :

		CAISSE (ou BANQUE ou C.C.P.)
■ Recettes	VENTES ET AUTRES PRODUITS	
	CAPITAL	
	VIREMENTS DE FONDS (le cas échéant)	
■ Dépenses	ACHATS	
	AUTRES CHARGES	
	CAPITAL	
	VIREMENTS DE FONDS (le cas échéant)	
	CAISSE (OU BANQUE OU CCP)	

3. Comptes ouverts (Grand-livre)

L'organisation comptable minimale conduit à la création :

- de 6 comptes dans le cas d'un compte unique de trésorerie : Capital, Ventes et autres produits, Achats, Autres charges, Résultat (à la clôture de l'exercice), Caisse ;
- de (6 + n) comptes dans le cas d'existence de n comptes de trésorerie (par exemple 9 en cas d'existence de 3 comptes de trésorerie : Caisse, Banque, C.C.P.). Les comptes supplémentaires étant les (n-1) comptes de trésorerie additionnels et le compte "Virements de fonds".

4. Opérations de fin d'exercice-Etats financiers annuels.

a) Contrôles de fin d'exercice

A la clôture de l'exercice, l'entreprise doit s'assurer que toutes les recettes et les dépenses de l'exercice ont été correctement enregistrées. Il conviendra en particulier de vérifier :

- l'égalité entre le solde final du compte Caisse et le montant réellement disponible en caisse ;
- l'égalité entre le solde final du compte Banque (ou C.C.P.), le cas échéant, et le solde figurant sur le relevé bancaire à la date de clôture de l'exercice, corrigé des opérations de rapprochement ;

- que le compte "Virements de fonds" est soldé.

b) Détermination du résultat

Elle est effectuée par virement des totaux des comptes "Ventes et autres produits", "Achats", "Autres charges" dans le compte Résultat, les trois comptes de gestion étant alors soldés.

L'entreprise pourra aussi, par simplification, se limiter à reporter, dans le compte Résultat, les douze montants mensuels de chacun des trois comptes.

Le solde créditeur du compte Résultat exprimera le bénéfice et le solde débiteur, la perte.

c) Etats financiers annuels

Les états financiers annuels du S.M.T. comprennent le bilan et le compte de résultat.

Le Bilan (ou situation de fin d'exercice)

Il comporte trois rubriques :

- au passif : Capital et Résultat (l'un et l'autre avec le signe + si créditeur, et – si débiteur) ;
- à l'actif : Caisse et, le cas échéant, autres comptes de trésorerie (signe + si débiteurs dans les livres de l'entreprise, signe – si créditeurs).

EXEMPLE

Bilan au 31 décembre 19N

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Caisse	300 000	Capital	500 000
Chèques postaux	180 000	Résultat (perte)	- 90 000
Banque (solde créditeur)	- 70 000		
	410 000	(Avoir net de l'exploitant)	410 000

Le compte Résultat

Il comporte 2 postes au débit (Achats, Autres charges) et deux au crédit (Ventes, Autres produits).

Ces états financiers élémentaires sont présentés sur un feuillet unique (cf. ci-dessous) comportant successivement :

- le compte Résultat de l'exercice ;
- le Bilan à la clôture de l'exercice ;
- une analyse sommaire de la variation de l'avoir net de l'exploitant entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Cette variation nette de l'avoir est décomposée en :

- Retraits et Apports nets de + ou – capital
- Résultat de l'exercice + ou –
- Total : Variation nette de + ou – l'avoir

5. Opérations comptables de début d'exercice

A l'ouverture de l'exercice, le résultat de l'exercice précédent est viré, pour solde, au compte Capital. Ce dernier exprime alors l'avoir net de l'exploitant à l'ouverture de l'exercice.

ETATS FINANCIERS DE FIN D'EXERCICE DU S.M.T. (Présentation minimale)

COMPTE RESULTAT

(Débits)		Produits (Crédits)	
Charges			
Achats	Ventes
Autres charges	Autres produits
Total	Total
Solde débiteur Perte : (-)	Solde créditeur Bénéfice : (+)

SITUATION OU BILAN DE FIN D'EXERCICE

Actif (Emplois)		Passif (Ressources)	
Caisse	Ventes

Banque (+ ou -)	Autres produits
Chèques postaux		
Total	Total : Avoir net de l'exploitant

VARIATION DE L'AVOIR NET AU COURS DE L'EXERCICE

Avoir net à l'ouverture de l'exercice (capital)
Avoir net à la clôture de l'exercice
Augmentation (+) Diminution (-)
Provenant de :	
• Variation du Capital	
• Apport net (+) ; Retrait net (-)
• Résultat de l'exercice + ou -

SECTION 4 : DEVELOPPEMENT DE L'ANALYSE

L'organisation comptable élémentaire présentée ci-dessus fait l'objet d'une double extension.

En cours d'exercice, une analyse plus fine des contreparties des mouvements de trésorerie est effectuée.

En fin d'exercice, un inventaire extra-comptable des biens et des dettes de l'entreprise est établi avec intégration en comptabilité de leurs variations.

Il résulte de ce dispositif :

- l'obtention d'un compte de résultat plus complet que dans le système de base (inscription des amortissements

notamment) et plus proche d'une comptabilité d'engagements ;

- l'établissement d'une situation pouvant comporter les masses essentielles du bilan : Immobilisations, Stocks, Créances clients, Trésorerie, Capital, Dettes financières (emprunts), Dettes fournisseurs, Résultat.

1. Affinement de l'analyse des mouvements de trésorerie

Sans alourdir à l'excès le tracé des livres de recettes et de dépenses, il est possible d'utiliser, en cours d'exercice, une ventilation plus poussée des recettes et des dépenses, comme indiqué ci-dessous.

- a) Charges-Produits

- **analyse des "Autres charges" :**

- Transports
- Impôts
- Autres charges
- Charges de personnel
- Charges financières

- **analyse des "Ventes et autres produits" :**

- Ventes
- Autres produits

Ces deux analyses sont opérées pour autant que de besoin.

b) Immobilisations

Les immobilisations acquises d'un montant supérieur au seuil fixé par l'Acte uniforme, actuellement 500.000 F CFA, sont alors exclues des "Autres charges" et inscrites au débit d'un compte "Immobilisations" (ou "Equipements") donnant lieu, à la clôture de l'exercice, à amortissement direct avec "charges d'amortissement".

c) Emprunts

De même, les emprunts, d'un montant supérieur à une certaine limite (300 000 F CFA actuellement), sont exclus des produits et inscrits au crédit d'un compte "Emprunts", débité des remboursements (l'excédent des annuités étant porté en charges financières avec étalement sur la durée de l'emprunt).

d) Modalités pratiques

Les livres de recettes et de dépenses pourront procéder à la ventilation des contreparties dans ces divers comptes, pour la création d'une **colonne** pour chacun d'eux.

Par simplification, ces analyses ne pourront être "entrées" dans les comptes qu'à la clôture de l'exercice. En effet, lors des enregistrements chronologiques des recettes-dépenses, une **codification particulière** identifiera ces imputations dans une colonne ad hoc des livres de trésorerie. Exemples :

- Ai : Acquisitions d'immobilisations ;
- E : Emprunts ;
- P : Charges de personnel ;
- I : Impôts.

L'analyse opérée en cours d'exercice, ou à la clôture de l'exercice, est modulée en fonction des situations effectives et des besoins des entreprises. Elle conduit en fait les entreprises utilisatrices du Système minimal de trésorerie à créer les comptes suivants (au maximum) :

- Transports
- Impôts
- Autres charges
- Charges de personnel
- Charges financières
- Charges calculées d'amortissements
- Autres produits
- Equipements (ou Immobilisations)
- Emprunts

Au total, 9 comptes (au maximum) sont créés s'ajoutant aux 6 cités précédemment.

2. Inventaire et corrections de fin d'exercice

Les entreprises utilisatrices du S.M.T. procèdent à la clôture de l'exercice à l'inventaire extra-comptable de leurs biens, créances, dettes et trésorerie.

a) Immobilisations (Valeurs d'entrée > seuil)

La valeur d'entrée est le prix d'achat, droits de douane et T.V.A. (ou taxes sur le chiffre d'affaires) inclus. L'entreprise définit l'année de l'acquisition (lors de l'inventaire), la durée prévue d'utilisation du bien et l'amortit par fractions égales sur chacun des exercices y compris celui de l'acquisition (amortissement direct).

En cas de cession, le prix de cession, taxes sur le chiffre d'affaires incluses, est

enregistré en "Autres produits" à la date de la cession. A la clôture de l'exercice, le solde du compte de l'immobilisation cédée à l'ouverture de l'exercice est viré au débit du compte "Autres charges". Ainsi, le résultat prend en compte le gain ou la perte sur cession de l'immobilisation (prix de cession en produits et valeur comptable en charges) sans comptabilisation de l'amortissement de l'exercice.

b) Stocks

Les stocks font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice.

Les stocks de marchandises, de matières et de fournitures sont évalués au prix d'achat, T.V.A. et T.C.A. incluses.

Les stocks de produits fabriqués, de produits en cours et de travaux en cours sont évalués au coût estimé de production. Celui-ci est égal au prix d'achat des matières et fournitures utilisées, augmenté des charges estimées de production directes, ou indirectes, qui peuvent être raisonnablement rattachées à cette production.

De la valeur des stocks de produits fabriqués, des en-cours, voire des marchandises, il convient de retrancher les acomptes et avances déjà reçus, considérés comme des ventes et enregistrés comme telles à la réception des fonds. Les acomptes et avances sont désignés sous le seul terme "Avances".

Ces stocks sont à "entrer" en comptabilité si leur montant global (net des avances) dépasse 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Ce montant forme "l'en-cours sur stocks".

c) Créances et dettes d'exploitation

Les créances et les dettes d'exploitation sont calculées à la clôture de l'exercice par totalisation des factures à payer ou à encaisser et des documents assimilés. Leur montant net (Créances moins Dettes) est appelé **en-cours commercial**.

En cas d'acomptes reçus ou versés, seuls sont comptés dans les créances et les dettes les montants restant à régler.

Si l'en-cours commercial dépasse 5 % du chiffre d'affaires, il est entré en comptabilité par constatation du total des créances et du total des dettes.

d) Emprunts

Lorsqu'ils dépassent le seuil fixé, les emprunts sont enregistrés au crédit d'un compte de "Dettes financières" (Emprunts) pour le montant net reçu.

L'entreprise détermine le pourcentage de ce montant net par rapport au total des annuités qu'elle aura à payer (par exemple 60 %). A chaque versement, elle décompose l'annuité de versement en deux éléments (méthode du pourcentage) :

- 60 % du versement constituent le remboursement du capital emprunté ;
- 40 % forment les intérêts (charges financières).

Cette méthode est à appliquer dans les cas d'emprunts prévoyant un échéancier sans ventilation entre capital et intérêts. Si l'emprunt comporte un "tableau d'amortissement" (cas des emprunts bancaires), l'entreprise utilise ce tableau.

3. Ecritures spécifiques en cours d'exercice

La comptabilité reste une comptabilité de trésorerie séparant nettement (par exemple par deux colonnes de ventilation ad hoc, avec codification des contreparties) :

- les charges et les produits d'exploitation ;
- les autres opérations consistant en des versements ou des retraits en capital, des virements de fonds, des acquisitions d'immobilisations (si elles sont supérieures au seuil fixé), des emprunts (s'ils sont supérieurs au seuil fixé) et des remboursements d'emprunts.

Seuls ces derniers présentent quelques difficultés, en raison de la ventilation

nécessaire entre capital et intérêts dans le cas d'emprunts sans tableau d'amortissement.

Que la ventilation soit fournie dans le tableau ou calculée par la méthode du prorata, le remboursement sera ainsi constaté.

■ Remboursement

EMPRUNTS	60
CHARGES FINANCIERES	40
TRESORERIE	100

4. Ecritures à la clôture de l'exercice

■ Amortissements

CHARGES CALCULEES D'AMORTISSEMENTS	100
IMMOBILISATIONS	100

* Stocks

Il y a lieu de créditer les comptes (pour solde) du montant existant à l'ouverture de l'exercice et de les débiter (pour constat comptable) du montant constaté à la clôture de l'exercice, net des avances reçues. La différence (variation de stocks) est enregistrée au débit (diminution) ou au crédit (augmentation) d'un compte "Variation des stocks".

Le compte "Variation de stocks" débiteur figurera au débit du compte de Résultat,

avec les charges (c'est "le pris sur stock" de l'exercice).

Si le solde est créditeur, il s'inscrit avec les produits au crédit du compte de Résultat (c'est la "mise en stock" de l'exercice).

* Créances et dettes d'exploitation

Comme pour les stocks, la variation entre l'en-cours commercial à l'ouverture de l'exercice, et l'en-cours commercial à la clôture de l'exercice détermine la charge (a) ou le produit (b) correcteur du Résultat.

Diminution de l'en-cours	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS (à la clôture de l'exercice)
	
	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (à l'ouverture de l'exercice)
	
ou	• VARIATION DE L'EN COURS COMMERCIAL (a) (en moins)
	
	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

	(à l'ouverture de l'exercice) (pour solde)
	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (à la clôture de l'exercice)
Augmentation de l'en-cours	• VARIATION DE L'EN-COURS COMMERCIAL (b) (en plus)
	

5. Passage du résultat de trésorerie au résultat "comptable"

En désignant par Δ les variations des comptes de bilan entre l'ouverture et la clôture de l'exercice (signe + pour les augmentations, signe – pour les diminutions), on peut écrire :

- s'il n'y avait, à l'ouverture comme à la clôture de l'exercice, ni créances, ni dettes, ni stocks (et en faisant abstraction d'une éventuelle production immobilisée) et en désignant par R le résultat, A les amortissements et T la trésorerie :

$R = \Delta T - A$ [notion de capacité d'autofinancement : CAF = $\Delta T = R + A$]

- si, toutes choses égales par ailleurs, on suppose une variation globale des stocks ΔS , une variation globale des créances ΔC , une variation globale des dettes ΔD , on obtient :

$R = \Delta T - A + \Delta S + \{\Delta C - \Delta D\}$ avec :

ΔS : Correction des stocks et $\{\Delta C - \Delta D\}$: Correction d'en-cours commercial

6. Etats financiers

Ils comportent 3 éléments : le compte Résultat, le Bilan et la Variation de l'avoir net qui ne font pas mention des montants de l'exercice précédent.

COMPTE RÉSULTAT			
Charges		Produits	
Achats	Ventes

Transports	Autres produits

Impôts		
	...		
Autres charges		
	...		
Charges de personnel		
	...		
Charges financières		
	...		
Charges calculées d'amortissements		
	...		
Variation de stock (pris sur stock)	Variation de stock (mise en stock)

Variation commercial (en –)	Variation en-cours commercial (en +)

Total	Total

Résultat :	Perte	Bénéfice
.....	

BILAN AU				
Actif		Passif		Calcul des masses
TRESORERIE			TRESORERIE NETTE	
Caisse			
			
Chèques postaux			
			
Banque	Banque	+ OU -

STOCKS			STOCKS	
Stock marchandises			
			
Stock produits			
			
En-cours	Banque	+

EN-COURS COMMERCIAL			EN-COURS COMMERCIAL NET	
Clients	Banque	+ OU -

INVESTISSEMENT / FINANCEMENT				
Immobilisations	Emprunts	Immobilisations +
	Emprunts -
			
		Total dû :	AVOIR NET
			FINAL

	Capital (avant Rés.)	
	Résultat R+ ou -	
Total actif	Total passif

VARIATION DE L'AVOIR NET AU COURS DE L'EXERCICE	
Avoir net à l'ouverture de l'exercice (capital)

Avoir net à la clôture de l'exercice

Augmentation (+) Diminution (-)

Provenant de :	
• Variation du Capital	
• Apport net (+) ; Retrait net (-)

• Résultat de l'exercice + ou -

Ce tableau de variation de l'avoir net apporte un contrôle du calcul du résultat à condition que le chef d'entreprise ait correctement noté ses apports et retraits en capital.

7. Pièces justificatives

La valeur probante du S.M.T. repose sur :

- la tenue régulière et sincère des livres de recettes et de dépenses ;
- le classement rigoureux des pièces justificatives et notamment des factures émises et reçues, des reçus pour avances ;
- l'établissement de tableaux d'amortissements des immobilisations (simple répartition linéaire sans prorata temporis) ;
- le suivi des emprunts avec les pièces justificatives et les modalités des règlements prévus à l'origine ;

- l'inventaire des stocks par nature, en quantités et en valeurs et la justification de ces valeurs ;
- l'analyse des taux de T.V.A. sur les achats, les ventes et les immobilisations.

8. Plan de comptes

Un plan de comptes codifié est proposé aux entreprises utilisant le Système minimal de trésorerie. Pour limiter les numéros de comptes à deux chiffres, cette codification n'est pas parfaitement compatible avec la codification générale proposée dont elle en conserve les "classes" :

Classe 1 : Capitaux durables

Classe 2 : Immobilisations

Classe 3 : Stocks et en-cours

Classe 4 : Dettes et Créances courantes

Classe 5 : Trésorerie

Classe 6 : Charges

Classe 7 : Produits

Classe 1 Capitaux durables

1A – Capital

1B – Résultat

1C – Emprunts

Classe 2 Immobilisations

2A – Equipements, matériel

Classe 3 Stocks et en-cours

3A – Marchandises

3B – Produits fabriqués

3C – Produits et travaux en cours

Classe 4 Dettes et Créances courantes

4A – Fournisseurs et autres dettes

4B – Clients et autres créances

Classe 5 Trésorerie

5A – Chèques postaux

5B – Banques

5C – Caisse

5D – Virement de fonds

Classe 6 Charges

6A – Achats

6B – Transports

6C – Variation de stocks (débitteur)

6D – Variation en-cours commercial (débitteur)

6E – Impôts

6F – Autres charges

6G – Charges de personnel

6H – Charges financières

6I – Charges calculées d'amortissements

Classe 7 Produits

7A – Ventes

7B – Variation de stocks (créditeur)

7C – Variation en-cours commercial (créditeur)

7D – Autres produits

Il est ainsi obtenu un maximum de 26 comptes généraux pour utiliser le Système minimal de trésorerie dans toute son étendue.